

FORUM CITOYENS  
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

28 NOVEMBRE 2020



Municipalité canton de  
**SAINT-CAMILLE**

## **MISE EN CONTEXTE (EAU POTABLE ET EAUX USÉES)**

---

- **Aucune infrastructure municipale en eau potable/eaux usées**
  - Tous les citoyens sont desservis par des puits individuels pour l'eau potable
  - Tous les citoyens ont des installations septiques privées
  
- **Problématiques**
  - Contamination des puits
    - Campagne d'échantillonnage de 2015 : Présence de coliformes/E. Coli.
  
- **Plusieurs installations septiques individuelles sont non conformes à la réglementation**
  
- **± 105 lots touchés (incluant les terrains vacants)**

## DÉMARCHES ANTÉRIEURES ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ

---

- Un premier mandat a été donné à la firme Terra Experts-Conseil **en 2000** et a permis de constater que plusieurs installations septiques sont non conformes et que des puits sont déficients dû à la proximité des installations individuelles. Un risque de contamination est donc présent
- Un second mandat précisait les options de technologie de traitement. Cette étude, réalisée **en 2013** par la Firme Pluritec, touchait exclusivement la collecte et le traitement des eaux usées. Afin de déposer une demande d'aide financière, une étude de faisabilité actualisée, incluant des options pour l'eau potable et les eaux usées était requise
- Donc, **en 2018**, la firme CIMA+ a été mandatée pour la réalisation **d'une étude de faisabilité** afin d'évaluer différentes options pour l'établissement d'un réseau d'eau potable et d'eaux usées dans le périmètre urbain. Les options suivantes ont été analysées et celle en bleu est considérée comme étant la plus plausible par la firme:

### Eau potable

- Option 1 - Branchement sur réseau de Wotton
- Option 2 - Puits à 3 km au Nord-Est
- Option 3 - Puits à 3 km au Sud-Est

### Eaux usées

- Option 1 - Raccordement au réseau de Wotton
- Option 2 - Site de traitement au Nord-Ouest
- **Option 3 - Site de traitement au Sud-Ouest (révisé 3A)**
- Option 4 - Site de traitement rue Miquelon (- résidents)

## DÉMARCHES ANTÉRIEURES ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ (SUITE)

---

- Considérant les coûts importants pour l'implantation d'un réseau d'eau potable
- Considérant le risque financier important pour la recherche en eau
- Considérant des obligations majeures pour le suivi en eau potable (formation, loi, ...)
- Considérant que les puits individuels sont problématiques à cause des installations individuelles

Une demande d'aide financière a été déposée au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sous-volet 1.1 pour l'implantation d'un réseau de collecte et de traitement des eaux usées seulement.

- **La lettre fait mention que la problématique associée au projet est jugée prioritaire par le Ministère**
- Que les modalités du projet au programme PRIMEAU mentionnent un **coût maximal admissible de 4 539 000 \$, jumelé à un taux d'aide pouvant atteindre 95 %**
- Cette limite est établie sur la base d'un **coût maximal de 51 000 \$ pour chacune des quatre-vingt-neuf (89) résidences existantes.** Il faut tenir compte que les terrains vacants ne peuvent être admissibles dans le calcul de l'aide financière
- Tout dépassement de cette limite de coûts ne peut être admissible dans le cadre du PRIMEAU
- L'étape en cours est la réalisation d'une étude préliminaire précisant la solution et les coûts (Shellex)

# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU ET ÉTAPES À VENIR

## Volet 1 – Études préliminaires, plans, devis et appel d'offres de services professionnels

- 1 Appréciation de la demande portant sur la présentation d'un projet d'infrastructures

### Étude préliminaire

- 2\* Sélection de la demande par le Ministère et confirmation à la Municipalité des prochaines actions requises et de la démarche à suivre;
- 3\* Termes de référence du devis de services professionnels pour l'étude préliminaire avant l'appel d'offres;
- 4\* Soumission retenue pour la réalisation de l'étude préliminaire avant l'octroi du contrat;
- 5\* Besoins en eau à considérer et évaluation des solutions;
- 6\* Solution retenue;
- 7\* Conception de la solution retenue;
- 8 Engagement de la Municipalité, par voie de résolution de son conseil, à poursuivre la réalisation du projet et à payer sa part des coûts admissibles estimés à la suite de la réalisation de l'étude préliminaire.

### Plans et devis

- 9\* Termes de référence du devis de services professionnels pour la confection des plans et devis avant l'appel d'offres;
- 10\* Soumission retenue avant l'octroi du contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis;
- 11\* Émission de la promesse d'aide à la Municipalité basée sur les coûts acceptés par le Ministère pour l'étude préliminaire et la confection des plans et devis;
- 12 Signature du protocole d'entente entre le Ministère et la Municipalité;
- 13\* Plans et devis à 50 % d'avancement;
- 14\* Plans et devis à 100 % d'avancement;
- 15 Engagement de la Municipalité, par voie de résolution de son conseil, à poursuivre la réalisation du projet et à payer sa part des coûts admissibles estimés à la suite de la réalisation des plans et devis.

## Volet 2 – Réalisation des travaux

- 1\* Sélection de la demande;
- 2\* Lancement de l'appel d'offres de construction;
- 3\* Soumission retenue pour construction avant l'octroi du contrat;
- 4\* Devis de services professionnels pour la surveillance des travaux avant l'appel d'offres;
- 5\* Soumission retenue avant l'octroi du contrat pour la surveillance des travaux;
- 6 Engagement de la Municipalité, par voie de résolution de son conseil, à réaliser le projet et à payer sa part des coûts admissibles selon la soumission retenue;
7. Émission de la promesse d'aide à la Municipalité basée sur le coût de réalisation des travaux acceptés par le Ministère<sup>2</sup> (aucune augmentation de l'aide financière n'est envisageable);
8. Signature du protocole d'entente entre le Ministère et la Municipalité.

Coût maximal admissible par résidence desservie admissible en fonction de l'implantation<sup>11</sup> du (des) service(s) projeté(s)

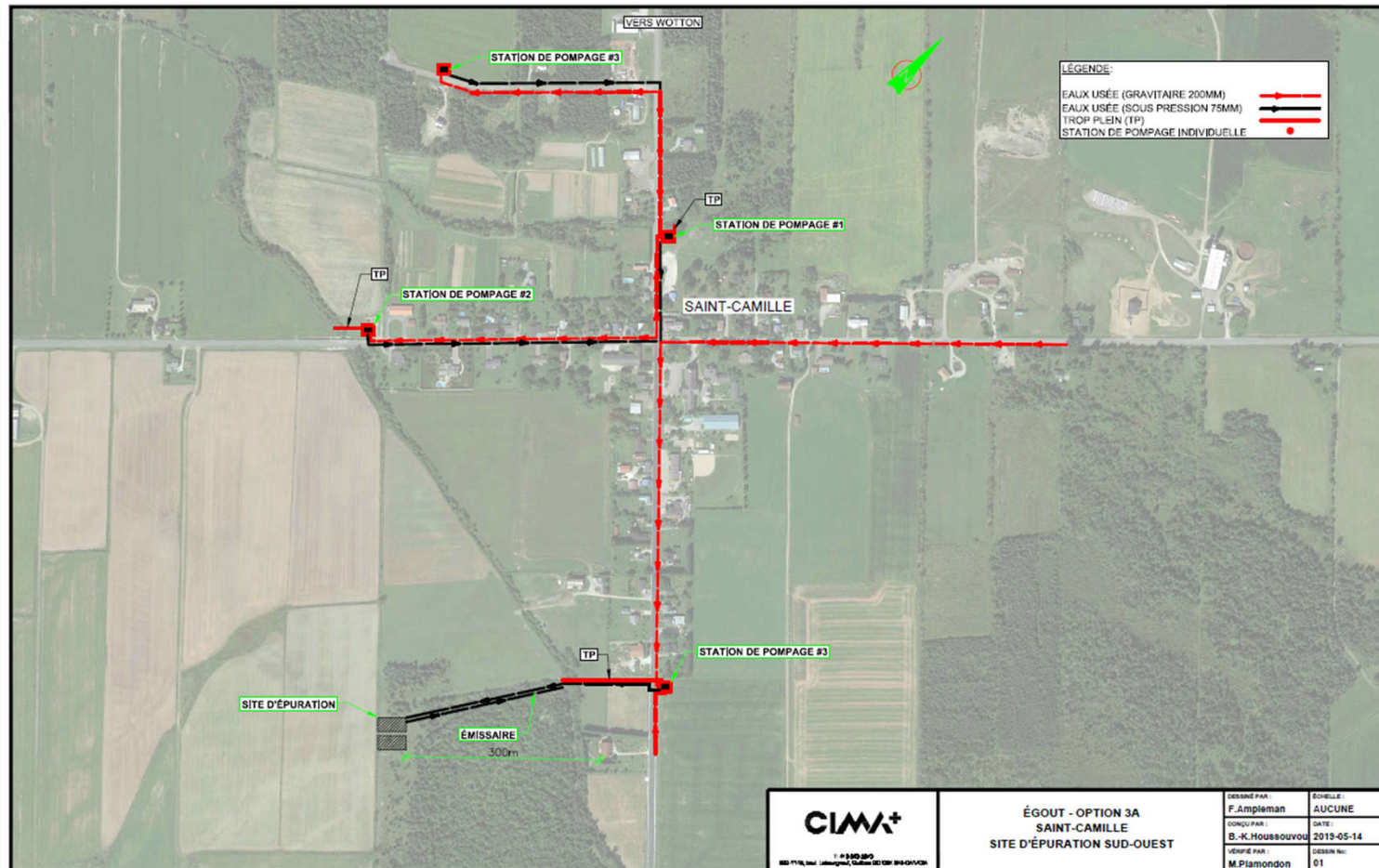
Aqueduc seul	30 000 \$
Égout seul	51 000 \$
Aqueduc et égout	72 000 \$


## OPTION RETENUE ET ÉTUDE ACTUELLE

---

- **L'option retenue implique les travaux suivants:**
  - L'implantation d'un réseau de collecte d'eaux usées
    - Gravitaire, c'est-à-dire des conduites avec regards et branchements de service gravitaire
    - Postes de pompage dans les points bas des réseaux
    - Conduite de refoulement entre postes de pompage et site de traitement
  - Site de traitement des eaux usées
    - Conduite d'intersection
    - Traitement des eaux usées
    - Conduite de rejet
    - Trop plein
  - Réseau pluvial (MTQ)
    - Gravitaire, remplacement des conduites existantes
    - Branchement pluvial
    - Conduite d'émissaire

# OPTION RETENUE ET ÉTUDE ACTUELLE



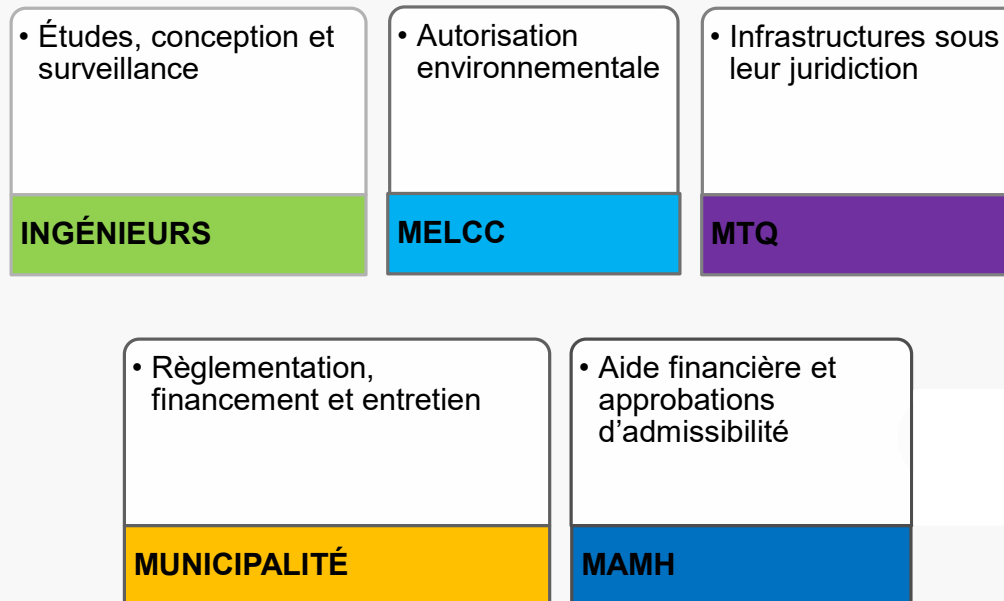
 <small>T 830 890 880 718, boul. Lacombe, Québec Q1C 1S1</small>	<b>ÉGOUT - OPTION 3A</b> <b>SAINT-CAMILLE</b> <b>SITE D'ÉPURATION SUD-OUEST</b>		<small>DESINÉ PAR :</small> F. Ampleman	<small>ÉCHELLE :</small> AUCUNE
			<small>CONQU PAR :</small> B.-K. Houssouyou	<small>DATE :</small> 2019-05-14
			<small>VÉRIFIÉ PAR :</small> M. Plamondon	<small>DESSIN NO. :</small> 01



## IMPLICATION ET ÉCHÉANCIER DU PROJET

---

Le projet est reconnu prioritaire et plusieurs intervenants seront impliqués dans le dossier:

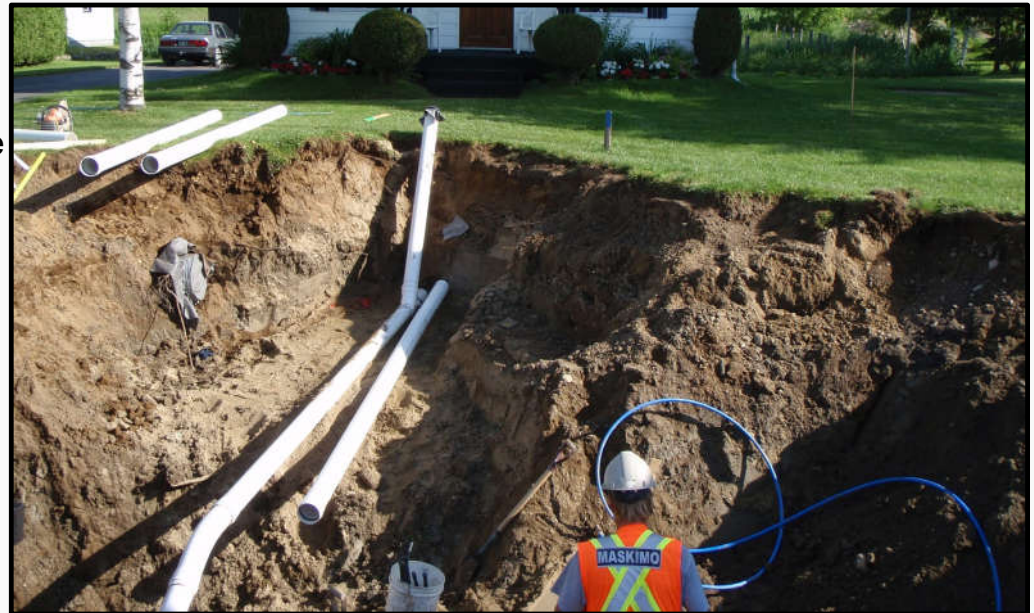


Il est donc difficile à cette étape de prévoir un échéancier réaliste, mais il sera précisé après chacune des étapes.



## TRAVAUX DANS L'EMPRISE VS TRAVAUX REQUIS PAR LES CITOYENS

- **Les éléments décrits consistent exclusivement à des travaux dans l'emprise municipale, il y aura donc des travaux à prévoir sur les terrains privés:**
  - Branchement de service sanitaire à refaire ou rediriger vers l'emprise (conduite actuellement vers fosse individuelle)
  - S'assurer que les drains de fondation ou eaux pluviales ne vont pas dans le réseau sanitaire
  - Désaffectation de la fosse existante
  - Tous ces travaux sont exclus du projet pour la Municipalité et mais doivent être coordonnés durant l'étape des plans et devis. La réalisation doit s'effectuer seulement une fois les conduites municipales en place.



## EXEMPLE – CONDITIONS DE CHANTIER



**Conduite principale réseau sanitaire**

**Limite emprise**

**Branchement pluvial**

**Branchement sanitaire**



## EXEMPLE – TRAVAUX SIMILAIRES



## IMPACTS POUR LES CITOYENS LORS DES TRAVAUX

---

- Détour lors des travaux
- Poussière tant que les excavations ne seront pas complétées (impossible d'ajouter de l'abat-poussière avant le pavage)
- Vibrations lors de la compaction des matériaux
- Excavations sur les terrains privés (pour le raccordement des services à l'emprise)
- Contrainte d'accès à la propriété
- Le numéro d'urgence sera transmis pour les urgences



# PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous vous remercions de votre intérêt.

Cette présentation sera rendue disponible sur le site Internet de la Municipalité.